

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19) LES POPULATIONS VULNÉRABLES ET LE COVID-19

Si les maladies peuvent rendre n'importe qui malade, certains Canadiens sont plus à risque que d'autres de contracter une infection et de développer de graves complications en raison de leur situation sanitaire, sociale et économique.

Les organismes, les employés et les bénévoles jouent un rôle important en empêchant ces populations de contracter ou de transmettre le virus responsable du COVID-19. Commencez par leur faire part des choses simples qu'ils peuvent faire pour se maintenir et maintenir les autres en bonne santé et aider les autres, conseillez-les s'ils présentent des signes et des symptômes et apprenez comment prendre soin des clients malades qui se remettent du COVID-19.



Les populations vulnérables comprennent, entre autres :

Toute personne qui est :

- ▶ un adulte âgé;
- ▶ à risque en raison d'un problème médical sous-jacent (p. ex. maladie cardiaque, hypertension, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancer);
- ▶ à risque en raison d'un système immunitaire affaibli à la suite d'un problème santé ou d'un traitement (p. ex. chimiothérapie).



Suggestions pour aider les populations vulnérables durant une écloison de COVID-19

- ▶ Fournissez des directives claires sur la façon de se laver les mains et de se couvrir la bouche lorsqu'on tousse, c'est-à-dire :
 - parlez la langue la plus couramment utilisée dans la communauté;
 - transmettez des messages courts qui expliquent des étapes simples à suivre;
 - utilisez des graphiques de grande taille et des gros caractères;
 - donnez des directives qui sont accessibles (p. ex. braille, pictogrammes);
 - posez des affiches dans les aires communes : près des évier et des lavabos, entrées, aires de réception, salles de repos, chambres à coucher, aires récréatives, salles d'attente.
- ▶ Envisagez d'autres options de soutien, comme :
 - mettre en place d'autres mesures de sensibilisation ou un système de « compagnonnage »;
 - inclure des politiques permettant aux clients malades de se reposer dans des refuges pendant la journée;
 - fournir un accès à la nourriture, aux boissons et à des fournitures, dans la mesure du possible;
 - rappeler aux clients d'exécuter ou de renouveler les ordonnances et les fournitures médicales nécessaires.
- ▶ Si vous soupçonnez qu'un client est atteint du COVID-19, veuillez communiquer avec l'**autorité de santé publique** de votre région.



 @GOVofNunavut

 Facebook.com/govofNunavut

 www.gov.nu.ca/health